

Compte rendu de la réunion des Délégués du Personnel du 22 juillet 2010

Vous trouverez ci-dessous les questions posées à la Direction par vos délégués du personnel C.F.T.C lors de la réunion du 22 juillet 2010.

NCV3 :

1. **Question C.F.T.C :** Il faudrait remettre un autre ravitailleur pour le poste annexe (en face de W212) pour soulager la surcharge de travail du ravitailleur NCV3 sur toute équipe confondu. Le problème a déjà été vu avec un des managers qui a dit qu'il allait s'occuper du problème mais à ce jour rien n'a été fait.

Réponse Direction : Il n'est pas prévu de mettre autre chose en place. Monsieur BONNICHON va revoir ce problème avec le montage.

2. **Question C.F.T.C :** Pourquoi les gibots pleins ne sont pas évacués en fin d'équipe à l'injection ?

Réponse Direction : Les caristes ont un débriefing 10 à 15 mn avant la fin du poste, le stock s'accumule étant donné que les machines continuent à tourner (pas vraiment de solution).

X70 :

3. **Question C.F.T.C :** A quelle date cette ligne sera en fin de vie ?
Les personnes de cette ligne ayant un permis cariste pourront elles être mutées à la logistique sachant qu'il y a quand même pas mal d'intérimaires dans ce service.

Réponse Direction : Cette ligne sera en fin de vie au 4ème trimestre 2010. Monsieur BONNICHON regardera en fonction de la demande au service logistique et si les personnes ont la compétence nécessaire pour assurer un poste de cariste.

PF3 :

4. **Question C.F.T.C :** La soudeuse fait un bruit aigu très désagréable. Il faudrait trouver une solution car au bout de quelques heures de travail cette situation devient pénible pour le personnel et sachant qu'il y a quand même une femme enceinte qui travail à proximité de cette soudeuse.

Réponse Direction : Actuellement elle fait moins de bruit étant donné que des modifications ont été faites, et d'autres sont prévues pour le système de refroidissement de la sonotrode.

INJECTION :

5. **Question C.F.T.C :** Sur le cadran numérique affichant l'heure il y a une option température, pourquoi a-t-elle été enlevée ?

Réponse Direction : Ce cadran est prévu pour afficher l'heure et la Direction s'oppose à ce qu'il y ait l'affichage de la température.

RADIATEURS :

6. **Question C.F.T.C :** Il faudrait équiper chaque poste d'un ventilateur.

Réponse Direction : Il manque un ventilateur sur 1 des 2 soudeuses. Ce ventilateur sera mis en place prochainement.

DIVERS :

7. **Question C.F.T.C :** Coin pause Hall 1 : Il faudrait remettre les 2 tables au coin pause Hall 1 extérieur car le personnel n'a pas de possibilité de poser son sandwich ou sa boisson lors de leur pause.

Réponse Direction : La Direction nous dit que rien ne sera fait cette année. Problème de budget.

8. **Question C.F.T.C :** Il faudrait trouver une solution pour le coin pause Hall 1 extérieur pour qu'il y ai de l'ombre.

Réponse Direction : La Direction va revoir ce point avec le CHSCT et les STG, mais cette année rien ne sera fait, problème de budget.

9. **Question C.F.T.C :** En hiver nous devons couper la lumière et la direction coupe le chauffage à 17 H pour des raisons d'économie d'énergie alors qu'en été dans les bureaux des chefs de service et managers ont la climatisation à fond au point qu'ils doivent mettre un gilet. Est ce normal alors que les ouvriers souffrent de la chaleur ? En plus les ventilateurs des climatisations soufflent de l'air chaud en direction des ateliers.

Réponse Direction : La Direction dit qu'il y a des consignes dans l'entreprise et que le respect de ces consignes doit être appliqué pour l'économie d'énergie.

10. **Question C.F.T.C :** Lors des prochains achats de vêtement, il faudrait revoir le calibrage pour la confection des vêtements de travail car ceux-ci étaient taillés trop grand

Réponse Direction : Ce point va être signalé aux STG qui devront voir avec le fournisseur pour que ce problème de taille soit résolu l'année prochaine.

11. **Question C.F.T.C :** Le papier WC et l'essuies tout est vraiment de très mauvaise qualité.

Réponse Direction : Monsieur ZAMFIRESCU doit adresser un courrier de réclamation au fournisseur.